



RAPPORT PAPIN : L'ADEPALE VEUT ALLER PLUS LOIN DANS LA RÉFORME DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

L'ADEPALE – Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés – salue les neuf propositions du Rapport Papin qui vont dans le bon sens pour remettre à plat le système profondément déséquilibré des négociations commerciales et mieux rémunérer les agriculteurs. Cependant, l'ADEPALE estime que les besoins des entreprises de transformation ne sont pas suffisamment pris en compte dans les pistes avancées.

Si les prix doivent bien entendu prendre en compte les évolutions liées aux matières premières agricoles, il ne faut pas que les calculs négligent les autres coûts spécifiquement supportés par les entreprises de transformation. Outre les coûts inhérents à la fabrication des produits, elles doivent également faire face aux coûts supplémentaires liés aux prix des autres matières premières (emballages, carburants, etc.), à la préservation et à la constitution de filières nationales, à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique.

C'est pourquoi, au nom des TPE, PME et ETI qu'elle représente, l'ADEPALE demande que soient davantage étudiées les propositions qu'elle a présentées dans sa Lettre Ouverte au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie et à la ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher.

L'ADEPALE juge en effet aujourd'hui urgent d'aller plus loin dans la révision du modèle et estime indispensable de réviser la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) qui n'a pas permis de retrouver un bon équilibre des relations avec les distributeurs.

Pour défendre les entreprises alimentaires françaises, ancrées au cœur des territoires et engagées pour la pérennité du système agroalimentaire français, elle demande d'urgence à intégrer, au travers de la CPME alimentaire, le comité de suivi des négociations commerciales afin de faire valoir ses propositions simples et concrètes pour un nouveau modèle de relations commerciales :

- ***Pour les produits à marque nationale : la non-négociabilité du tarif et la redéfinition du seuil de revente à perte.*** Cette mesure permettra de garantir aux producteurs, aux transformateurs et aux distributeurs une rémunération stable et juste prenant en compte l'inflation des coûts et des matières premières.

- ***Pour les produits à marques de distributeur : la nécessité pour les acteurs de respecter la saisonnalité des productions pour lancer et répondre aux appels d'offre, ce qui permettra de sécuriser la bonne exécution des contrats tant en volume qu'en qualité. Nos partenaires agriculteurs et nos outils de transformation vivent encore au rythme des saisons.***
- ***La prise en compte incontournable, dans la formation du prix, des investissements des entreprises et des exploitations agricoles dans la RSE et la transition agroécologique, la pêche et l'aquaculture durables : cette mesure permettrait une réelle prise en compte des investissements nécessaires à la transition écologique réalisés par les producteurs et transformateurs. Nos TPE, PME et ETI dégagent de trop faibles marges pour accélérer la transition que nos compatriotes appellent de leurs vœux.***
- ***Le renforcement des moyens des organes de médiation et de contrôle afin de rendre ces instances plus efficaces et réactives.***

L'ADEPALE estime que ces mesures, complémentaires au projet de Serge Papin et à certaines des propositions formulées par les députés Thierry Benoit et Gregory Besson-Moreau dans le cadre de leurs travaux parlementaires relatifs aux relations commerciales entre la grande distribution et ses fournisseurs, sont urgentes et indispensables pour basculer vers un modèle plus vertueux, plus équilibré et plus juste.

À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 400 établissements des TPE, PME, ETI et GE transformateurs en France, au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de 15 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie en direct 50 000 collaborateurs.

www.adepale.org

L'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE
vous remercie de votre attention.
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr

